



COMMUNE DE SAINT DENIS
Département de l'Aude

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Conseil Municipal du 29 juin 2021

Séance du Conseil Municipal du 29 juin 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis, légalement convoqué le 22 juin 2021, s'est rassemblé à la salle commune de Saint Denis, sous la présidence de Monsieur Michaël LAURENT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en service : 15

Présents : 11 BRENAC Elisabeth, CHABAUD Robert, CONSTANSA Chantal, COSTESEQUE Nadine, FOLCH Patrick, LAURENT Michaël, MOUNDY Céline, MOUNDY Gilles, PUECH Michel, THOMASSIN CLEBON Delphine, VALLET Francis formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 3 GARCIA Virginie, FUMET Frédéric, RAJOL Julie

Procurations : 1 ASSIE Alexandra à PUECH Michel

Secrétaire de Séance : CONSTANSA Chantal

Objet : Avis sur le parc éolien à Arfons

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique est actuellement ouverte jusqu'au 16 juillet 2021 portant sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur les lieux-dits « Branque Torse » et « Teyssonières » à Arfons. Cette demande est présentée par la SARL RAMONDENS ENERGIES, filiale de la société VALOREM.

Par arrêté interpréfectoral du 20 mai 2021 portant ouverture de la-dite enquête publique, les Conseils Municipaux de plusieurs communes, dont Saint Denis, sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation environnementale pendant l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif du projet de parc éolien de Ramondens, le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Vu le nombre important de ce type d'installations déjà présent sur la Montagne Noire et le risque de saturation des paysages,

Considérant l'impact négatif que cela peut engendrer en termes de pollutions environnementale, visuelle, sonore et lumineuse,

Considérant les préjudices environnementaux sur la faune (notamment volante) et la flore,

Considérant la volonté de préserver les espaces naturels et forestiers,

Considérant la proximité immédiate de lieux d'habitation notamment,

Considérant l'impact négatif sur l'économie du tourisme,

Considérant le positionnement de la Commune de Saint Denis contre la création de nouveaux sites éoliens,

Considérant la charte éolienne de la Communauté de Communes Montagne Noire,

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE un avis négatif sur le projet présenté par la SARL RAMONDENS ENERGIES en vue d'exploiter un nouveau parc éolien sur la commune d'Arfons.

DONNE à M. le Maire tout pouvoir pour entreprendre les démarches relatives à l'avis rendu sur le projet de parc éolien à Arfons et pour signer tout document y relatif.

Objet : Subvention à l'Association des Parents d'Elèves dans le cadre du RPI - Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint Denis supporte les dépenses inerrantes au RPI Brousses et Villaret/Lacombe/St Denis. Une participation trimestrielle est ensuite demandée aux 2 autres communes après signature en début d'année civile d'un « budget RPI ».

Dans ces dépenses, une subvention annuelle de 500€ est allouée à l'Association des Parents d'Elèves. Il appartient ainsi à la commune de Saint Denis de verser cette subvention à la-dite association et donc de la prévoir dans son budget communal.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter cette subvention au tableau des subventions 2021.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'unanimité la subvention aux Associations de la façon suivante :

Associations	Subventions
APE (dans le cadre du RPI)	500 €
TOTAL	500 €

PRECISE que cette subvention sera mandatée à l'article 6574 du budget primitif 2021.

A Saint Denis, le 5 juillet 2021

Le Maire


Michael LAURENT